RCS : CHALON SUR SAONE
Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00253
Numéro SIREN : 425 055 043
Nom ou dénomination : ABC COM

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2013 sous le numéro de dépôt 2732

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

28 boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE
Tél. : 03.85.90.07.80 - mail : chal-contact@greffe-tc.net
toutes infos : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FIDACT - CHALON SUR SAONE
6 rue de la Trémouille
71100 Chalon-sur-Saône

V/REF :
N/REF : 1999 B 253 / 2013-A-2732

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 17/10/2013, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 30/09/2013
- Changement de président
- Démission de directeur général

Concernant la société

ABC COM
Société par actions simplifiée
15 rue de la Banque
71100 Chalon-sur-Saône

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-2732 le 17/10/2013

R.C.S. CHALON SUR SAONE 425 055 043 (1999 B 253)

Fait à CHALON SUR SAONE le 17/10/2013,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON-S/SAONE
SAONE-&-LOIRE

ABC COM
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 15 Rue de la Banque - 71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE 425 055 043

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2013

L'an 2013,
Le 30 septembre à 18 heures,

La société GROUPE ABC, Société par actions simplifiée au capital de 521 000 euros, ayant son siège social 22-24 Route de Lyon, 71100 SAINT REMY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS CHALON SUR SAONE 504 377 003,
Représentée par son Président, Monsieur Philippe PERRON,

Associée unique de la société ABC COM,

En présence de Monsieur Christophe RUGET, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu les explications du Président, prend acte de la démission de Monsieur Philippe PERRON de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu les explications du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Christophe RUGET de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- Monsieur Philippe PERRON
 Né à VICHY (03) le 14 janvier 1970
 De nationalité française
 Demeurant Chemin du Morlux n° 14 - 71620 SAINT MARTIN EN BRESSE

Monsieur Philippe PERRON est nommé avec la même rémunération et les mêmes avantages dont il bénéficiait au sein de la société pour son mandat de Directeur Général.

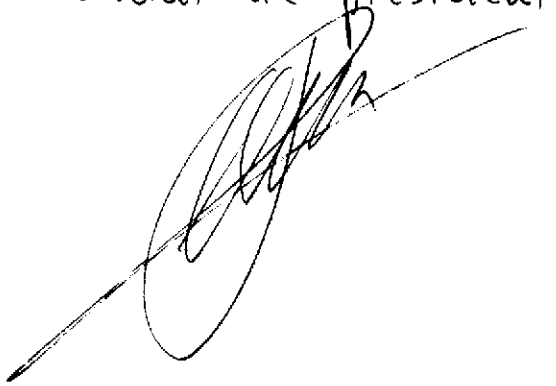
Monsieur Philippe PERRON déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré et remplir les conditions fixées par la loi pour les exercer, n'étant frappé d'aucune incapacité.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bon pour acceptation du mandat de président



Bon pour démission du mandat de président.

